



## **REQUEST FOR EXPRESSIONS OF INTEREST for the selection of an Individual Consultant to ensure the "development / updating of the SWIOFISH 2 project procedures manuals"**

1. 1. The Indian Ocean Commission (IOC) is an intergovernmental regional cooperation organization which brings together the Union of the Comoros, France, on behalf of Réunion, Madagascar, Mauritius and Seychelles. Its mission is to strengthen the bonds of friendship and solidarity between peoples and to contribute through regional cooperation to the sustainable development of its member states. The IOC has received a grant from the World Bank to support the SWIOFish regional project. It intends to use part of this grant to make payments under the individual consultant contracts that ensures the "development / updating of the SWIOFISH 2 Project Procedures Manuals".
2. The Consultant's mission is to develop / update the Procedural Manuals for the Swiofish Project2, namely: the Accounting and Financial Procedures Manual, the Administrative Rules or Manual of Administrative Procedures and the Procurement Manual;
3. The mission will be carried out in Mauritius at the Indian Ocean Commission office.
4. The Consultant will work under the supervision of the Indian Ocean Commission.
5. The estimated duration of the benefits is approximately ten (10) days. The start of benefits is scheduled for June 2019.
6. The Indian Ocean Commission (IOC) now invites eligible consultants to express their interest in providing the services described above. They must provide information justifying that they are able to implement the necessary expertise and perform the services in question (curriculum vitae, copies of diplomas and attestations, references concerning the performance of similar contracts, etc.).
7. A version of the terms of reference is available on the website of the Indian Ocean Commission <http://commissionoceanindien.org>
8. Expressions of interest must be filed electronically in uncompressed format at the address below no later than Monday, Mai 27, 2019 at 16:30 (Mauritius time UTC+4):  

*e-mail: [innocent.miada@coi-ioc.com](mailto:innocent.miada@coi-ioc.com) and [njiva.r@coi-ioc.com](mailto:njiva.r@coi-ioc.com)*

*Reference: " élaboration/ mise à jour des manuels de procédures du projet SWIOFISH 2 (SW2/Y1-0032)"*
9. Individual Consultants will be selected in accordance with the procedures set out in the World Bank Guidelines on Selection and Employment of Consultants.
10. The individual consultants concerned may obtain further information from the Indian Ocean Commission (IOC) by sending e-mails to the addresses referred in paragraph 8.



## **SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT** **en vue de la sélection d'un Consultant Individuel pour assurer l'« élaboration/ mise à jour des manuels de procédures du projet SWIOFISH 2 »**

1. La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France au nom de la Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres. La COI a obtenu un don de la Banque mondiale pour financer le projet SWIOFish Regional (Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project). Il se propose d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre des contrats des Consultants Individuel qui assure l'« élaboration/ mise à jour des manuels de procédures du projet SWIOFISH 2 »
2. La mission du Consultant consiste à élaborer/mettre à jour les manuels de procédures au Projet Swiofish2, à savoir : le manuel de procédures comptables et financières, le règlement administratif ou manuel de procédures administratives et Manuel de passation de marché ;
3. La mission sera effectuée au siège de la Commission de l'Océan Indien à Ebène Maurice.
4. Le Consultant travaillera sous la supervision de la Commission de l'Océan Indien.
5. La durée estimée des prestations est environ dix (10) jours. Le début des prestations est prévu en juin 2019.
6. La Commission de l'océan Indien (COI) invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services décrits ci-dessus. Ils doivent fournir les informations justifiant qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre les expertises nécessaires et d'exécuter les prestations en question (curriculum vitae, copie des diplômes et attestations, références concernant l'exécution de contrats analogues, ...).
7. Une version des termes de référence est disponible dans le site web de la Commission de l'océan Indien <http://commissionoceanindien.org>
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en version électronique sous format non comprimé à l'adresse ci-après au plus tard le Lundi 27 mai 2019 à 16 heures 30 minutes (heures de Maurice GMT+4) :  
*e-mail : [innocent.miada@coi-ioc.com](mailto:innocent.miada@coi-ioc.com) et : [njiva.r@coi-ioc.com](mailto:njiva.r@coi-ioc.com)*  
*Référence : « élaboration/ mise à jour des manuels de procédures du projet SWIOFISH 2 (SW2/Y1-0032) »*
9. Les Consultants individuels seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives de la Banque Mondiale sur la Sélection et Emploi des Consultants.
10. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de la Commission de l'océan Indien (COI) en envoyant courriel aux adresses visées au paragraphe 8.



**South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Program (SWIOFish Regional)**

**Deuxième Projet de Gouvernance et de Croissance Partagée des Pêches du Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2). "Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project (SWIOFish2)"**

**Termes de Reference pour élaboration/ mise à jour des manuels de procédures du projet SWIOFISH 2 (Individuel)**

<b>Intitulé du Poste</b>	<b>Elaboration et mise à jour des manuels de procédures du projet SWIOFish2</b>
<b>Durée du Contrat</b>	<b>10 jours</b>
<b>Lieu d'affectation</b>	<b>Siège du Consultant/ Siège de la COI, Ebène Maurice</b>
<b>Source de financement</b>	<b>IDA</b>

**Maurice, Décembre 2018**

## **I. Contexte**

En tant que Programme de Développement, l'objectif du programme SWIOFish proposé est « d'accroître les avantages économiques, sociaux et environnementaux des pays du SOOI de la pêche maritime. Le programme cible la croissance et la réduction de la pauvreté ainsi que le renforcement des capacités des secteurs institutionnel et privé du secteur de la pêche.

Les indicateurs de résultats au niveau de l'objectif de développement de série de projets seraient les suivants :

- a) Réduire la dégradation de l'état des stocks de poisson ;
- b) Augmentation du Produit Intérieur Brut (PIB) lié à la pêche dans les pays participants ; et
- c) Augmentation de la valeur ajoutée liée à la pêche locale bénéficiant aux ménages.

Un ensemble progressif d'investissements complémentaires nationaux et régionaux permet d'atteindre l'objectif de développement du programme en: (i) renforçant la capacité de gouvernance des pays à gérer les pêcheries aux niveaux national et régional, y compris la réduction des activités de pêche illicite et le renforcement de la cogestion à petite échelle pêcheries; (ii) investir pour accroître la rentabilité et la durabilité des pêcheries et des chaînes de valeur, et stimuler la valeur ajoutée captée par les pays du SOOI; (iii) soutenir des politiques qui améliorent le partage des avantages découlant de l'utilisation durable des ressources biologiques marines, en particulier par le biais de la pêche en faveur des pauvres et des communautés; et (iv) la mise en place d'une coopération régionale solide et rentable en matière de pêche.

La série de projets proposé est une opération en plusieurs phases devant être mise en œuvre sur une période de 15 ans. Tous les pays membres de la CPSOOI sont éligibles aux séries des projets, sous réserve du financement disponible. La première phase de la série de projets (Phase1) s'étend, consolide et s'appuie sur les réalisations du SWIOFP et d'autres activités financées par la Banque et le GEF dans la région. Il consolide et renforce la coopération régionale en matière de pêche et de gestion des ressources marines vivantes en améliorant la gestion des pêches, renforce les institutions régionales de pêche et favorise l'échange de connaissances et le renforcement des capacités. Il établit également les compétences et les cadres humains et institutionnels essentiels pour une gestion durable de la pêche et prépare les principaux investissements publics et publics / privés nécessaires. Cela permet également de reproduire et d'élargir les programmes communautaires de cogestion et de gestion des pêches. Ainsi, la Phase 1 met l'accent sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la conception et la mise en œuvre des plans de gestion des pêches et le soutien aux moyens d'existence des communautés en vue de réduire la pression sur la ressource.

Les objectifs du développement du projet et de l'environnement mondial de la première phase du programme sont d'améliorer l'efficacité de la gestion de certaines pêcheries prioritaires au niveau régional, national et communautaire, en renforçant la capacité institutionnelle des organisations régionales, gouvernements et des communautés côtières sélectionnées pour gérer efficacement les pêcheries prioritaires sélectionnées. Le programme SWIOFish établirait les compétences et les cadres humains et institutionnels essentiels à la gestion des pêches et se prépare à tout grand investissement public et public / privé requis. En outre, au niveau régional, le programme consolide et renforce la coopération régionale en matière de gestion des pêches et des ressources marines, améliore la gestion des pêches transfrontières, renforce les institutions régionales de pêche et favorise l'échange de connaissances et le développement des capacités.

## **II. Le Programme SWIOFish 2 : Objet et Composantes**

Objectif :

L'objectif de développement de programme du programme SWIOFish2 est d'accroître les avantages économiques, sociaux et environnementaux des pays SWIO de la pêche maritime. Le

programme ciblera la croissance et la réduction de la pauvreté ainsi que le renforcement des capacités des secteurs institutionnel et privé du secteur de la pêche.

Le programme Swiofish-2 sera mis en œuvre à travers quatre composantes ;

- Composante 1 - Collaboration régionale renforcée ;
- Composante 2 – Amélioration de la gouvernance des pêches prioritaires ;
- Composante 3 - Avantages économiques accrus de la pêche prioritaire ;
- Composante 4 - Gestion et coordination du programme ;

Concrètement, la composante 1 est régionale gérée par la Commission de l’océan indien tandis que les composantes 2 et 3 seront réalisées par une unité de gestion du projet (UGP) à Madagascar et la quatrième composante sera partagée entre la Commission de l’Océan Indien (COI) et l’UGP Madagascar.

### **III. Composantes et sous composantes gérées par le Projet SWIOFISH2 de la COI (régional)**

La composante 1 « Collaboration régionale renforcée » comporte trois sous composantes principales. A savoir :

*Sous-composante 1.1: Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) :*

La première sous-composante élargit le soutien à la coordination régionale mise en œuvre dans le cadre du SWIOFish1 en ciblant la gestion des thonidés et des espèces apparentées par le biais de la CTOI. Il est mis en œuvre par la COI et soutient la participation des pays de la CPSOOI au forum de la CTOI et renforce leur respect de leurs obligations internationales en matière de pêche dans le cadre de la CTOI. Il aide la CTOI à fournir un soutien et une formation aux Etats membres pour la mise en œuvre des résolutions de la CTOI pour la gestion durable des pêcheries de thonidés, en particulier IT / base de données développeur / programmeur et les meilleures pratiques en matière de surveillance, contrôle et surveillance des thonidés. Processus de conformité de la CTOI. Les activités spécifiques comprennent: (i) Renforcer les capacités du Secrétariat de la CTOI avec du personnel technique / administratif et de soutien à long terme; ii) Appui aux groupes de travail sur la science, les données et la conformité; (iii) Soutien aux activités de la Section scientifique de la CTOI; (iv) Appui aux activités de la Section des données de la CTOI; (v) Appui aux activités de la Section de la conformité de la CTOI; (vi) Renforcer la performance de l'État du pavillon du SOOI; (vii) Renforcer la mise en œuvre des mesures des États du port pour lutter contre la pêche INN; (viii) Appui aux capacités de suivi, contrôle et surveillance (SCS) pour les pêcheries thonières et thonières en élaborant un manuel sur les meilleures pratiques régionales, par exemple pour la collecte de preuves dans le contexte de la CTOI et la formation des agents SCS.

*Sous-composante 1.2: États insulaires en développement d'océan Indien et d'Afrique (AIODIS) :*

La composante régionale fournira une plate-forme aux huit pays du groupe des États africains et insulaires océaniques (Cabo Verde, Guinée Bissau, São Tomé et Príncipe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives et Seychelles) pour collaborer et partager leurs expériences relever certains de leurs défis spécifiques tels que l'amélioration de la gestion durable de leur vaste territoire maritime; innover et développer leur économie bleue dans le contexte du changement climatique; et mobiliser de manière collaborative le financement nécessaire pour relever ces défis. Les activités comprennent : (i) l'organisation de réunions de haut niveau pour discuter des défis spécifiques et des questions d'intérêt régional ; (ii) la création et l'échange de connaissances ; (iii) la mise à disposition d'une facilité de préparation pour la proposition de projet ; et (iv) un soutien au Secrétariat d'AIODIS qui sera hébergé par la COI.

*Sous-composante 1.3: Fédération des pêcheurs artisanaux de l'océan Indien (FPAOI) :*

La composante régionale soutiendra également la Fédération des pêcheurs artisanaux de l'océan Indien (FPAOI), créée récemment. Compte tenu de l'importance du poisson pour les insulaires et de la préoccupation croissante concernant la durabilité des stocks de poissons dans les océans, la fédération et les gouvernements demandent fortement d'aider à améliorer

la capacité locale de la pêche artisanale dans la région. La contribution des pêcheurs artisans à l'emploi, aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire à travers les différentes chaînes de valeur de la pêche artisanale et des produits de la mer est significative. L'objectif de cette sous-composante est de faciliter la coordination et de renforcer la participation des associations de pêcheurs artisanaux dans la région du SOOI dans les forums régionaux et internationaux ainsi que de soutenir la conception de politiques et d'une gestion plus inclusive. Cette sous-composante projettera les bases pour faciliter les formations, augmenter la coordination, l'apprentissage et d'autres opportunités pour aider à améliorer les moyens de subsistance des pêcheurs artisanaux dans la région. Les activités comprennent un soutien pour : (i) le renforcement des capacités du secrétariat du FPAIO ; ii) des réunions statutaires et des consultations régionales ; (iii) la participation à des événements clés régionaux et internationaux, en particulier les réunions des organes régionaux des pêches ; (iv) un programme d'échange de pêcheurs entre les organisations nationales de pêcheurs participantes.

Une sous-composante dédiée (4.1) à un soutien à la gestion de projet au niveau régional. La COI, unité régionale de mise en œuvre du projet SWIOFish1 en cours, sera responsable de la composante régionale et de la coordination. L'unité responsable des Services administratif et financier (SAF) sera logée au sein de la COI et sera responsable de l'administration des fonds du projet régional et des aspects fiduciaires connexes. Les coûts associés à la gestion et à la coordination au niveau régional seront soutenus par une subvention régionale de l'IDA. Les activités soutenues comprennent le suivi et l'évaluation, les audits, les rapports d'évaluation à mi-parcours et finaux, et les coûts associés aux fonctions opérationnelles de base, ainsi que la coordination du projet régional. L'ensemble de la composante 1 sera géré par la COI.

#### **IV. Mission du Consultant**

##### **1. Contexte – situation actuelle des manuels de procédures du projet**

Pour respecter les termes et les dispositions de la convention de financement avec la Banque Mondiale (BM), le projet SWIOFISH 2 doit établir des manuels de procédures propres au projet comme outil de gestion obligatoire pour la mise en œuvre des activités du projet.

Dès lors, la COI a commencé à formuler ce document, une ébauche a été sortie et soumise à la BM. Cette dernière a fait ses commentaires en retour pour améliorer ces manuels.

Après ces commentaires de la BM, la situation reste statique, les manuels ne sont pas finalisés, le projet travaille sans manuels de procédures depuis deux ans. Cela dû à un manque de personnel au niveau de l'organisation, disponible pour étudier les commentaires de la Banque et finaliser les manuels comme il faut, et aussi un manque de personnel habile à faire la mise à jour du document sur l'aspect technique et règlementaire ainsi que sur la mise en forme.

De ce fait, il est impératif de compléter ces manuels en tenant compte cette première ébauche et les commentaires de la Banque y afférents ainsi que les leçons apprises pendant ces deux années d'existence du projet. La BM a fait des recommandations de se référer avec les manuels de procédures du 1<sup>er</sup> programme SWIOFISH1 auxquelles il s'avère nécessaire de les prendre en considération. Pour que finalement les manuels répondent aux besoins pour la gestion efficace du Projet.

Et aussi vu le retard affiché, l'établissement de ce document fait partie des priorités de l'Organisation.

Le manuel de passation de marché a été élaboré avec le concours du Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) de la Banque Mondiale. Sur la base des informations disponibles, le Consultant effectuera un arrangement du document afin de l'intégrer dans le PIM global à soumettre à l'ANO de la BM.

## 2. Description des prestations

L'objet global : élaborer les manuels de procédures au Projet Swiofish2, à savoir :

- le manuel de procédures comptables et financières,
- le règlement administratif ou manuel de procédures administratives,
- Manuel de passation de marché

L'objectif spécifique : mettre à jour et compléter ces manuels tout en tenant compte :

- la 1<sup>ère</sup> ébauche faite par la COI comme document de base ;
- les commentaires de la banque mondiale par rapport à cette 1<sup>ère</sup> ébauche ;
- les existants à l'organisation, manuel de procédures de la COI et Swiofish1 ;
- des recommandations préconisées par les audits ;
- du souci d'améliorer l'efficacité, l'économie et la transparence des opérations financées par la Banque Mondiale tout en apportant les améliorations jugées nécessaires au niveau des outils de gestion de la COI ;

Tâches :

A. En ce qui concerne le manuel de procédures comptables et financières :

Le consultant doit traiter et réviser les différents cycles et circuits de traitement des opérations, à commencer par l'établissement du budget, l'engagement des programmes et dépenses, le traitement des ressources, les paiements, le réapprovisionnement des comptes et les états de sortie financiers et administratifs :

- Pour le budget : élaboration, exécution, suivi et analyse ;
- Pour la Comptabilité : plan comptable du projet, enregistrement des opérations sur le système. A faire apparaître les détails des écritures comptables courantes d'exercice ainsi que les écritures de fin d'exercice et la détermination des montants.
- Gestion des immobilisations et des consommables au point de vue comptable ;
- Gestion financière : gestion des ressources et suivi, et gestion de trésorerie ;
- Etats de sortie : pour la demande de décaissement et le rapport financier périodique pour les besoins de la BM et l'Organisation ;
- Les dispositifs de contrôle interne à mettre en place au niveau du Projet.

Les différents cycles et circuits de traitement des opérations seront détaillés : description, modèle de documents, schéma de circuit des documents, écritures comptables, système de validation.

B. En ce qui concerne le manuel de procédures administratives : Le consultant doit traiter et réviser les cycles suivants (liste non exhaustive) :

- la gestion des ressources humaines : gestion de la paie et de congé, évaluation de performance. Aussi à détailler sur le manuel la composition de l'équipe avec la description des postes et profils, les critères d'évaluation de performance ;
- la gestion des matériels (aussi bien ceux immobilisés que non), le renouvellement et les cessions ;
- la gestion des stocks de consommables ;
- la logistique dans le cadre des conférences, réunions et ateliers ainsi que les voyages et missions du personnel du projet et les participants ;
- la gestion du courrier,...

C. En ce qui concerne le manuel de la passation de de marché : le consultant prendra comme base, le manuel de passation de marchés élaboré par l'équipe du SMC de la COI avec le concours du

SPM de la BM. Ledit document sera amélioré et mis à jour en vue de son intégration dans le PIM global du Projet. Le Consultant doit traiter les points ci-après

- Vérifier si les procédures d'élaboration et de suivi du Plan de Passation de Marchés du Projet qui ont été développés sont conformes aux objectifs du projet ;
- Vérifier si les méthodes de passation de marché du Projet et préciser les principales étapes de chaque procédure sont conforme aux directives de la BM applicables en la matière.
- Intégrer la partie passation de marchés dans le PIM global du projet

D. A l'issue des travaux de mise à jour des manuels de procédures, le Consultant est invité à émettre tous avis et recommandations pour une optimisation des systèmes et procédures ainsi que du développement organisationnel du Projet.

### **3. Résultats attendus**

Les manuels de procédures du projet SWIOFISH 2 soient finalisés et obtiendront l'Avis de Non Objection (ANO) de la BM.

### **4. Déroulement de la mission**

La mission sera réalisée à Maurice au niveau de la Commission de l'Océan Indien (COI).

Le Consultant proposera, dans son chronogramme d'intervention, toute séance de présentation intermédiaire qu'il juge nécessaire pour le bon déroulement de la mission.

Le Consultant travaillera sous la responsabilité directe du Chargé de Mission, le Coordinateur du projet SWIOFish2 et en étroite collaboration avec l'équipe de la COI susceptible de contribuer à l'accomplissement de sa mission.

La COI contribuera à la bonne réalisation de la mission en mettant à disposition du Consultant les documents qu'il juge nécessaires dans le cadre de l'exécution de la prestation. Elle facilitera l'établissement des contacts du Consultant avec les personnes ressources à la réalisation de ces manuels de procédures.

### **5. Obligations du Consultant**

En termes de produits livrables, le Consultant fournira :

- (i) Un rapport sommaire et global sur le déroulement de l'ensemble de sa mission,
- (ii) Les manuels de procédures

Les versions provisoires seront livrées :

- (iii) En trois exemplaires papier,
- (iv) Et en version numérique

Les versions finales validées des manuels de procédures seront livrées :

- (v) En cinq exemplaires papier,
- (vi) Et sur support électronique, sur CD-ROM.

Le Consultant a l'obligation d'organiser des séances d'échange puis de restitution avec la COI. Et chaque module du manuel sera remis dans une forme provisoire pour avis avant d'être émis sous sa forme définitive.



## **6. Planning d'intervention et méthodologie**

Le Consultant proposera :

- des approches méthodologiques en tenant compte les objectifs et les étendues des prestations décrites ci-dessus ainsi que les spécificités du Projet.
- un plan de travail détaillé en fonction de son évaluation de la consistance des prestations et de la méthodologie

## **7. Profil et expérience**

Le Consultant doit avoir

- Un Diplôme d'Expert-comptable et financier,
- 10 années d'expérience minimum en comptabilité, finances, gestion, juridique, organisation, ressources humaines
- une spécifique expérience en matière d'élaboration des manuels de procédures de gestion ;
- des compétences juridiques ainsi que fiscales seraient un atout
- Originaire d'un des pays membres de la COI

## **8. Durée du contrat**

La durée globale de la mission est estimée à 10 jours (hors du temps d'observations du mandat sur les manuels produits) ;

## **9. Démarrage de la mission**

La mission commencera à la date de signature par les deux parties du contrat de prestation de service à titre consultant individuel suivant le modèle type de la Banque Mondiale et s'achèvera à la réception des manuels définitifs validés par la Banque Mondiale.

## **10. Offre Financière**

Le montant de la proposition financière sera en USD et sur la base homme/ jour.